

curieux de noter que vous ne faites nulle part mention du contrôle du contenu que pourrait exercer la FCC. Pourquoi cela?

**M. Johnson:** Je pense, parce que c'est si loin de l'expérience du commun des mortels. En d'autres termes, l'idée ne m'en est même pas venue.

**M. Fortier:** Un centième de pour-cent du contrôle du contenu qui vous a été rapporté...

**M. Johnson:** Oui.

**M. Fortier:** Ce n'est que dans un domaine infinitésimal qu'il pourrait y avoir, aux États-Unis, quelque chose comme un contrôle du contenu par la FCC.

**M. Johnson:** Je devrais m'en déférer à vous pour des exemples qui rappellent ce que comprend le contrôle par la FCC.

**M. Fortier:** En voyant tout ce que vous considérez comme des navets et qui est le menu quotidien des stations de télévision, ce pourquoi vous vous plaignez, vous critiquez, et vous le faites éloquentement, et très efficacement, mais je suis forcé de vous poser la question: qu'est-ce que la FCC a fait pour changer le menu offert au téléspectateur américain?

**M. Johnson:** A mon avis, très peu.

**M. Fortier:** Et pourquoi donc?

**M. Johnson:** Encore une fois, nous revenons à la question de la puissance politique de l'industrie.

**Le sénateur Prowse:** Et votre mandat?

**M. Johnson:** Je vous demande pardon?

**Le sénateur Prowse:** Et votre mandat?

**M. Johnson:** Je crois que je ne comprends pas.

**Le sénateur Prowse:** Et le cadre dans lequel vous exercez votre autorité?

**M. Johnson:** Non, je pense que la FCC a une autorité très suffisante, dans les limites du *Communication Act* pour faire ce qui n'est pas immoral. Nous avons été établis essentiellement pour œuvrer «dans l'intérêt général», selon les mots du Congrès, et cela nous autorise, me semble-t-il, à faire vraiment à peu près tout ce qui semble raisonnable,

n'est pas arbitraire et se justifie de quelque manière.

**Le président:** Monsieur Fortier?

**M. Fortier:** Commissaire Johnson, vos navets, non censurés, quant à leur contenu, par la FCC, deviennent, présentés par des postes canadiens, non seulement des navets, mais encore des navets US; et c'est là que la CRTC a dit: «Ah! Ah! Nous devons réglementer le contenu des programmes». Comme vous le savez certainement, ils ont récemment proposé de faire passer à 60 p. 100 le contenu canadien moyen sur chaque jour, et cela dès le début.

Maintenant, comme notre premier ministre l'a dit, vivre à côté des États-Unis, c'est un peu comme être au lit avec un éléphant —l'éléphant est particulièrement expansif...

**M. Johnson:** Il en a eu une vaste expérience, n'est-ce pas!

**M. Fortier:** Bien que certains autres n'entrent pas dans cette catégorie, telle Barbra Streisand!

**Le président:** Pourrais-je suggérer à M. Fortier et au témoin de revenir à la question des moyens de communication de masse!

**M. Fortier:** Monsieur Johnson, en tant qu'homme tellement versé dans le domaine des communications, quel est votre point de vue sur une agence de réglementation et de surveillance de la télédiffusion qui dit à ses diffuseurs: «Vous devez montrer des productions nationales pendant au moins 60 p. 100 du temps»? Appelleriez-vous cela de l'anti-américanisme, ou l'appelleriez-vous une bonne politique?

**M. Johnson:** Je ne l'appellerais ni l'un, ni l'autre. Je l'appellerais un domaine qui n'est pas de la juridiction d'un commissaire fédéral des communications des États-Unis.

**M. Fortier:** J'en suis bien conscient, mais je vous pose la question à vous en tant que compétent, pas nécessairement en tant que commissaire.

**M. Johnson:** Je ne suis pas sûr que cela ait quoi que ce soit à voir avec l'industrie. Je pense que cela dépend du Canada que vous voulez bâtir, et que c'est un sujet que seuls les Canadiens peuvent connaître.

Juridiquement parlant, je n'aurais aucune peine à justifier, à l'intérieur du domaine de juridiction de la FCC, une réglementation